

COMMUNIQUE DE L'UNIFA DU 19 OCTOBRE 2018 :

Régis CHAUMONT, président de l'Unifa a été le premier représentant de la profession reçu ce vendredi 19 octobre par Julien DENORMANDIE, nouveau ministre chargé de la ville et du logement et son conseiller Koumaran PAJANIRADJA. L'entretien a duré deux heures et de nombreux sujets ont été balayés.

Après le vote de la loi ELAN, le ministre a affirmé que le rôle des architectes était indispensable et déterminant dans l'élaboration du cadre de vie. Il souhaite minimiser les contraintes légales et réglementaires et renforcer le désir d'architecture. Nous lui avons répondu que l'urgence des enjeux de notre profession et du cadre de vie avait besoin d'un véritable soutien politique et ne pouvait attendre la naissance d'un désir, qui risque d'être vite englouti par des mécaniques économiques trop libérées.

Le ministre en a pris acte, ainsi que de toutes les difficultés dont nous lui avons fait part. Il a également entendu notre demande de prise en main conjointe par le ministère de la culture et le sien, sous la direction d'une délégation rattachée au premier ministre, que ce soit pour les questions de formation, d'évolution des pratiques professionnelles (tel le BIM, les réseaux ou l'économie circulaire) ou des responsabilités exorbitantes dont il faut assurer la convergence au niveau de l'Europe. Avec pour objectif l'intervention accrue des architectes sur tout leur domaine de compétence. Il a pris la mesure de tout l'apport du savoir-faire et de l'expérience des architectes, plus précisément construits et exprimés au sein des travaux de l'U.N.S.F.A. (Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes).

Une feuille de route va être établie pour organiser les prochains travaux avec l'Unifa du Ministère.

Regrettant de ne pouvoir venir au grand Congrès de Marseille les 25.26 et 27 octobre prochains, MM. DENORMANDIE et PAJANIRADJA s'emploient à compléter la représentation du ministère de la Culture à ce [grand rassemblement annuel](#).

Régis CHAUMONT, Président de l'Unifa